

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 MARS 2026

Ouverture de la séance : 18 heures 30

Excusés :

Monsieur TALABARD donne pouvoir à M. BOUCHET,
Mme PÉRICHON,
Mme MOUILLÈRE donne pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

Monsieur HUSSON,
Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès Verbal du 23 février 2026.

Monsieur le Maire rend compte des décisions :

- La décision du 5 mars 2026 de conclure l'avenant n°3 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 avec le Cabinet d'Études OXYRIA situé 1331, Route royale, 42 470 FOURNEAUX. L'objet de l'avenant est de modifier les coordonnées bancaires du Cabinet d'Études OXYRIA.
- La décision du 9 mars 2026 d'affermir la tranche optionnelle 2 dans le cadre du marché relatif aux travaux d'aménagements de l'avenue du 8 Mai 1945 avec l'entreprise THIVENT SAS domiciliée 630 route de la Clayette 71 800 LA CHAPELLE SOUS DUN. La tranche optionnelle 2 concerne les travaux de la rue Barthélemy Guillon jusqu'au Giratoire pour un montant de 331 794,37 € HT soit 398 153,96 € TTC. La tranche optionnelle 2 commencera à compter du 16 mars 2026.
- La décision du 9 mars 2026 de conclure l'avenant n°1 au marché de travaux de désamiantage concernant l'immeuble en Centre-Ville avec l'entreprise ALARA DÉPOLLUTION dont le siège est situé ZI Les hautes, 19 route de Ravel, 63 190 LEZOUX. L'Avenant n°1 acte la modification suivante : suppression de la mention CCAP dans l'Acte d'Engagement.
- La décision du 9 mars 2026 d'affermir la tranche optionnelle 2 dans le cadre du marché relatif aux travaux d'aménagements de l'avenue du 8 mai 1945 avec l'entreprise TREYVE PAYSAGE, 40 route de Vichy, 03 110 SAINT DIDIER LA FORET. Titulaire du lot n°2 Mobilier-Espaces Verts. La tranche optionnelle 2 concerne les travaux de la rue Barthélemy GUILLON jusqu'au Giratoire pour un montant de 50 543,50 €HT soit 60 652, 20 €TTC.

1/ COMPTES DE GESTION 2025 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les budgets supplémentaires de l'exercice 2025, et après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité que les résultats dressés, pour l'exercice 2025, par Monsieur le Trésorier du SGC de Vichy, n'appellent, ni observation, ni réserve de sa part.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - COMMUNE.

Sous la présidence de Mauricette SAVEY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'année 2025.

Le Budget Général est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 3 850 654,30 € et un résultat d'investissement de – 1 391 246,35 €. Le solde des Restes à Réaliser est déficitaire de -552 806 €.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Sous la présidence de Mauricette SAVEY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'année 2025.

Le Budget Annexe Assainissement est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 616 828,67€ et un résultat d'investissement de – 34 911,58 €. Le solde des Restes à Réaliser est excédentaire de + 36 292 €.

4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – RÉSEAU DE CHALEUR

Sous la présidence de Mauricette SAVEY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'année 2025.

Le Budget Annexe Réseau de Chaleur est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 0,17 € et un résultat d'investissement de 25 675,87 €. Le solde des Restes à Réaliser est de 0 €

5/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET GÉNÉRAL.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2025 :

- Le report de l'excédent d'exploitation de 2 459 407,95 € en Recettes de Fonctionnement,
- L'affectation de 1 391 246, 35 € en Recettes d'Investissement.

6/ AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2025 :

- Le report de l'excédent d'exploitation de 581 917,09 € en Recettes de Fonctionnement (002),
- Le report du résultat d'investissement de 71 203,58 € en Dépenses d'Investissement,
- L'affectation de 34 911,58 € en Recettes d'Investissement.

7/AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2025 :

- Le report de l'excédent d'exploitation de 0,17 € en Recettes de Fonctionnement,
- Le report de 25 675,87 € en Recettes d'Investissement.

8/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES.

Monsieur le Maire présente le bilan de la politique foncière menée par la Commune de LAPALISSE en 2025 :

- Acquisition d'une parcelle de terre chez Moulin de 208 m² pour l'euro symbolique ;
- Acquisition d'une parcelle de terre chez Moulin de 273 m² pour l'euro symbolique ;
- Acquisition d'une parcelle de terre chez Moulin de 224 m² pour l'euro symbolique ;
- Cession du Camping de la Route Bleue au prix de 200 000 €
Parcelle B 1253 de 14 507 m² et parcelle B 1258 de 4 248 m² ;
- Cession d'une parcelle de terrain cadastrée BK 221 de 36 m² rue du Commerce pour un euro symbolique ;
- Portage foncier du terrain bâti cadastré BM71, d'une contenance de 119 m² située rue Winston Churchill.
Le capital de l'année 2025 s'élève à 20 552,49 €
Le capital restant dû fin 2025 est de 20 860,77 €.

La séance est levée à 18h55.

Fait à LAPALISSE, le 12 mars 2026

Le Maire,

